



# Hennebont



## Conseil. À qui la Petite planète ?

Quel avenir pour la Petite planète ? Telle était la question à l'ordre du jour, hier soir, du conseil municipal. L'accueil des bambins de moins de deux ans pourrait (presque) se retrouver à la rue. En effet, une maison anonyme au cœur du quartier de Saint-Gilles est l'objet d'un conflit entre la Ville et l'ADPEP 56 (association départementale des pupilles de l'enseignement public), chacune en revendiquant la propriété pour mener à bien ses projets.



*La petite Planete accueille des enfants de moins de deux ans à Saint Gilles*

La Ville d'Hennebont dispose d'un centre multi accueil de 50 places pour des enfants âges de dix mois à quatre ans sur deux sites. L'Orange bleue au centre ville et la Petite planète, pour les moins de deux ans, à Saint Gilles. Gérée auparavant par l'Union technique de l'ADPEP 56 (1), la structure a, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), été confiée depuis août, pour quatre ans, à People et Baby, entre prise de gestion d'accueil de petite enfance.

« Un choix qui s'explique notam-

ment par le coût, 289 000 € par an, contre 399 000 € son concurrent l'ADPEP », avait justifié Michele Dolle, adjointe aux solidarités, lors du conseil municipal du 20 mai. Après avoir appris le rejet de son offre, l'ADPEP a souhaité récupérer le bâtiment de la Petite planète, au 7, rue Yvon Croizer à Saint Gilles, pour y mener son propre projet de multi accueil.

### « Garantir la continuité de service »

Or, en attendant une clarification,

et « pour garantir la continuité du service à la rentrée », la municipalité avait obtenu « d'arrache pied » un contrat de location mensuelle de 950 €, pour une période de six mois allant jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2016. Abandonner la Petite planète, « au regard des nouveaux éléments juridiques que nous avons eus en début de mois », il n'en est pas question pour l'adjointe, qui entend « sauvegarder l'intérêt des Hennebontais » et pour qui la Ville n'a pas à payer deux fois. « Le site de Saint Gilles a été financé par les

deniers publics à l'aide de subventions, notamment de la Caf, du conseil départemental et de la Ville par la subvention annuelle de 250 000 €. Nous n'allons pas payer encore une fois un bien en repondant aux demandes de l'ADPEP aujourd'hui ».

### « L'ADPEP n'a pas permis la négociation »

Pour la majorité, c'est bien une DSP qui était en œuvre, entre la Ville et l'ADPEP 56, depuis une décennie et, à ce titre, les locaux ont été acquis



grâce aux excédents de subventions qui doivent revenir gratuitement à la commune « Et ceci d'autant plus que ces biens figuraient dans le cahier des charges de la DSP et qu'à aucun moment l'ADPEP n'a émis de réserve ou d'objection » Pour Michele Dolle, « l'ADPEP, n'a pas permis la négociation, ce que nous avons souhaité »

Pour sortir de cette situation de blocage, les services ont travaillé avec la Caf, la PMI et les services préfectoraux à la recherche d'une autre solution « Mais il est extrêmement difficile d'en trouver d'acceptable aussi rapidement On doit s'inscrire dans un projet Petite enfance pour la Ville et le coût d'un nouvel investissement s'avère très élevé »

Sans accord d'ici un mois, la commune devrait saisir la justice du tribunal administratif Quid ensuite du devenir, après le 2 février, de l'accueil des enfants fréquentant la Petite planète ?

### Quelques chiffres

Dans la délégation de service public, la valeur des biens immobiliers après amortissement avait été évaluée à 350 000 €. En 2011, lors de son acquisition, les biens étaient revenus à 410 000 € environ, en incluant les travaux. Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt de la part de l'Union Technique. Ces biens immobiliers ont été financés avec les excédents cumulés et les subventions liées au projet de la Caf, du Département.

Outre le bâtiment, l'ADPEP entend réclamer près de 40 000 € pour l'ensemble du matériel s'y trouvant, après déduction de subventions reçues.

*(1) L'Union technique qui est une emanation de l'ADPEP 56 a été créée à l'époque pour isoler les comptes de la petite enfance et dont le seul objet est la gestion du multi accueil*

## Une vague de déclarations

Xavier Poureau regrette qu'Andre Hartereau, alors élu d'opposition, n'ait pas contesté la gestion du dossier de la Petite planète lors du précédent mandat. Pour lui « la municipalité sort l'artillerie lourde pour faire rendre gorge », alors qu'il « y a partage de responsabilité », il souhaite « une négociation apaisée avec un intermédiaire neutre, plutôt qu'une procédure longue et coûteuse, dont l'issue est incertaine ». Groupe droite et centre abstention.

Fabrice Le Breton ne peut suivre la Ville sur « une action contre une association qui a toujours rendu service à Hennebont pour l'enfance et la petite enfance ». Il a regretté, tout comme Xavier Poureau, que le cabinet conseil, « choisi et rémunéré par la Ville, n'ait pas envisagé ce problème ». Et de pointer, après avoir déploré de ne pas avoir le point de vue de l'ADPEP, « que le coût d'une procédure greverait les finances municipales. Comment alors justifier le choix du nouveau

délegataire pour raisons financières ? Cela n'a plus de sens ». Il s'étonne qu'aucun accord n'ait été trouvé et réclame une solution amiable dans l'intérêt de la Ville et des familles. Front de gauche vote contre.

Selon Andre Hartereau, maire, « la Ville était, et est bien, dans une phase de négociation. On va continuer à discuter. Cette procédure ouvre la porte à cela. On verra. La compétence de l'ADPEP n'est pas remise en cause ».